

de Roubaix - Tourcoing

Table with 3 columns: ABONNEMENTS, Trimestre, Six mois, Un an. Rows for Nord et Départements limitrophes, Autres départements, and Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desarmont, 12, TOURCOING. Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX.

ANNONCES A ROUBAIX, 93, Grande-Rue. A TOURCOING, 12, Rue Desarmont. A LILLE, 28, Rue de Fives.

LE PROJET DE BUDGET de la Ville de Lille

16.000 sont affectés à l'Office sanitaire des filles soumises et au traitement de ces malheureuses. - 35.000 fr. à l'Institut Pasteur; 6500 fr. de plus, 6000 fr. aux bains populaires. - 16875 fr. à l'Abattoir. Dans son rapport la Commission appelle tout particulièrement l'attention de l'Administration sur l'utilité de la prompte nomination d'un directeur, et le développement que les nouveaux travaux vont donner à l'Abattoir, nécessitant une grande circonspection dans le choix de ce fonctionnaire. Un surintendant adjoint, aux appointements de 1.200 francs, a été nouvellement nommé; cette création était rendue nécessaire par l'extension de son rôle. Le crédit de 10.000 francs ne permettrait pas l'envoi d'un grand nombre d'enfants, mais grâce à lui, l'Administration municipale pourra négocier les conditions avec les divers établissements, en apprécier le fonctionnement, en constater les résultats, de façon à utiliser les ressources affectées à cet objet de la manière la plus avantageuse. - 15.000 fr. aux cuisines populaires, qui ont donné toute satisfaction au point de vue de l'ordre, de l'économie, de la propreté et aussi de la qualité des aliments.

Les Sanatoria 10.000 francs pour l'envoi au bord de la mer d'un certain nombre d'enfants malades et pauvres. A St-Pol-sur-Mer, à Berck-sur-Mer, etc. Le crédit de 10.000 francs ne permettrait pas l'envoi d'un grand nombre d'enfants, mais grâce à lui, l'Administration municipale pourra négocier les conditions avec les divers établissements, en apprécier le fonctionnement, en constater les résultats, de façon à utiliser les ressources affectées à cet objet de la manière la plus avantageuse. - 15.000 fr. aux cuisines populaires, qui ont donné toute satisfaction au point de vue de l'ordre, de l'économie, de la propreté et aussi de la qualité des aliments.

Le projet de budget de la Ville de Lille pour l'exercice 1897, soumis au Conseil municipal, a été discuté et adopté par 15 voix contre 1. Le budget est de 212.000 francs, en augmentation de 3.200 francs sur l'exercice précédent. Les dépenses sont de 212.000 francs, et les recettes de 212.000 francs.

Le budget de la Ville de Lille pour l'exercice 1897, soumis au Conseil municipal, a été discuté et adopté par 15 voix contre 1. Le budget est de 212.000 francs, en augmentation de 3.200 francs sur l'exercice précédent. Les dépenses sont de 212.000 francs, et les recettes de 212.000 francs.

Le budget de la Ville de Lille pour l'exercice 1897, soumis au Conseil municipal, a été discuté et adopté par 15 voix contre 1. Le budget est de 212.000 francs, en augmentation de 3.200 francs sur l'exercice précédent. Les dépenses sont de 212.000 francs, et les recettes de 212.000 francs.

Le budget de la Ville de Lille pour l'exercice 1897, soumis au Conseil municipal, a été discuté et adopté par 15 voix contre 1. Le budget est de 212.000 francs, en augmentation de 3.200 francs sur l'exercice précédent. Les dépenses sont de 212.000 francs, et les recettes de 212.000 francs.

Le budget de la Ville de Lille pour l'exercice 1897, soumis au Conseil municipal, a été discuté et adopté par 15 voix contre 1. Le budget est de 212.000 francs, en augmentation de 3.200 francs sur l'exercice précédent. Les dépenses sont de 212.000 francs, et les recettes de 212.000 francs.

16.000 sont affectés à l'Office sanitaire des filles soumises et au traitement de ces malheureuses. - 35.000 fr. à l'Institut Pasteur; 6500 fr. de plus, 6000 fr. aux bains populaires. - 16875 fr. à l'Abattoir. Dans son rapport la Commission appelle tout particulièrement l'attention de l'Administration sur l'utilité de la prompte nomination d'un directeur, et le développement que les nouveaux travaux vont donner à l'Abattoir, nécessitant une grande circonspection dans le choix de ce fonctionnaire. Un surintendant adjoint, aux appointements de 1.200 francs, a été nouvellement nommé; cette création était rendue nécessaire par l'extension de son rôle. Le crédit de 10.000 francs ne permettrait pas l'envoi d'un grand nombre d'enfants, mais grâce à lui, l'Administration municipale pourra négocier les conditions avec les divers établissements, en apprécier le fonctionnement, en constater les résultats, de façon à utiliser les ressources affectées à cet objet de la manière la plus avantageuse. - 15.000 fr. aux cuisines populaires, qui ont donné toute satisfaction au point de vue de l'ordre, de l'économie, de la propreté et aussi de la qualité des aliments.

Les Sanatoria 10.000 francs pour l'envoi au bord de la mer d'un certain nombre d'enfants malades et pauvres. A St-Pol-sur-Mer, à Berck-sur-Mer, etc. Le crédit de 10.000 francs ne permettrait pas l'envoi d'un grand nombre d'enfants, mais grâce à lui, l'Administration municipale pourra négocier les conditions avec les divers établissements, en apprécier le fonctionnement, en constater les résultats, de façon à utiliser les ressources affectées à cet objet de la manière la plus avantageuse. - 15.000 fr. aux cuisines populaires, qui ont donné toute satisfaction au point de vue de l'ordre, de l'économie, de la propreté et aussi de la qualité des aliments.

Le projet de budget de la Ville de Lille pour l'exercice 1897, soumis au Conseil municipal, a été discuté et adopté par 15 voix contre 1. Le budget est de 212.000 francs, en augmentation de 3.200 francs sur l'exercice précédent. Les dépenses sont de 212.000 francs, et les recettes de 212.000 francs.

Le budget de la Ville de Lille pour l'exercice 1897, soumis au Conseil municipal, a été discuté et adopté par 15 voix contre 1. Le budget est de 212.000 francs, en augmentation de 3.200 francs sur l'exercice précédent. Les dépenses sont de 212.000 francs, et les recettes de 212.000 francs.

Le budget de la Ville de Lille pour l'exercice 1897, soumis au Conseil municipal, a été discuté et adopté par 15 voix contre 1. Le budget est de 212.000 francs, en augmentation de 3.200 francs sur l'exercice précédent. Les dépenses sont de 212.000 francs, et les recettes de 212.000 francs.

Le budget de la Ville de Lille pour l'exercice 1897, soumis au Conseil municipal, a été discuté et adopté par 15 voix contre 1. Le budget est de 212.000 francs, en augmentation de 3.200 francs sur l'exercice précédent. Les dépenses sont de 212.000 francs, et les recettes de 212.000 francs.

Le budget de la Ville de Lille pour l'exercice 1897, soumis au Conseil municipal, a été discuté et adopté par 15 voix contre 1. Le budget est de 212.000 francs, en augmentation de 3.200 francs sur l'exercice précédent. Les dépenses sont de 212.000 francs, et les recettes de 212.000 francs.

Le budget de la Ville de Lille pour l'exercice 1897, soumis au Conseil municipal, a été discuté et adopté par 15 voix contre 1. Le budget est de 212.000 francs, en augmentation de 3.200 francs sur l'exercice précédent. Les dépenses sont de 212.000 francs, et les recettes de 212.000 francs.

La Petite République, flagellant, il y a quelques jours, dans un entrefilet que nous avons reproduit au grand scandale du Progrès et de l'Écho, le nommé Guillemin, député provisoire de Fourmies.

Cet individu n'avait pas craint de se faire le défenseur, à la Chambre, des trafiquants de chair humaine à qui sont les financiers des bureaux de placement.

On l'avait hùé; c'était justice. Mais le Guillemin en question n'a pas l'épidémie chatouilleuse car, hier, il est encore venu à la tribune et, avec une parfaite innocence, il a repris son thème de la semaine passée: « les placeurs sont indispensables au progrès républicain; ils doivent exister comme institution sociale nécessaire! »

Et un autre Guillemin, — M. de Lantuinis — s'est encore levé, qui a soutenu qu'on devait indemniser ces placeurs dont l'exploitation odieuse pèse depuis si longtemps et si durement sur la classe ouvrière!

Malgré le rapporteur, M. Georges Berry — qui a été pourtant pas un socialiste — la Chambre a renvoyé à la Commission l'amendement de M. Guillemin.

Nous devons dire que le ministre du Commerce avait opiné dans ce sens et cela n'a rien de surprenant puisque, depuis M. Méline jusqu'à M. Boucher, le ministère tout entier est aux gonges du Capitalisme.

Un tel vote est une honte. C'est l'entêtement d'une réforme depuis longtemps jugée indispensable par tous les travailleurs. Nous en faisons juge le peuple ouvrier et nous espérons qu'il saura s'en venger en renvoyant aux placeurs les 200 députés qui se sont rués à mettre le pied sur les pires sangues de la misère prolétarienne.

G. S. E.

PROVOCATIONS CLÉRICALES DANS LES ÉGLISES

Paris, 12 mars. Il y a huit jours, un calet de Lefournier provoqua par son discours une bagarre dans l'église Saint-Ambroise. Des coups furent échangés entre des citoyens et les conjurés.

Le même fait s'est produit hier soir. Le frère prébénal Létourneau était noté à la tribune par ses paroles provocatrices. Il avait amené devant la commission des citoyens qui se défendirent avec courage et fermeté.

Le gouvernement cléricale de Méline avait, en effet, mobilisé toute une armée de mouchards qui devaient opérer en cas de manifestation... contre les curés réfractaires.

A la sortie de l'église, alors que tout le monde se retirait tranquillement, les arguments de Lefournier se précipitèrent sur les protestataires, dans la proportion de dix contre un.

Deux personnes, six hommes et deux femmes, furent ainsi arrêtés et conduits au commissariat.

Le frère prébénal Létourneau et ses semblables doivent être satisfaits. Une fois de plus, la bande des cléricaux qui nous gouverne a montré sa servilité envers l'Église.

AUDACIEUX VOL DE 212.000 FRANCS

Reims, 12 mars. Un individu de tenue correcte se présentait récemment chez M. Pierre Husson, resteur, demeurant à Reims, et lui proposait de lui faire vendre un vaste terrain que M. Husson possédait à Reims. M. Husson ayant demandé quelques jours pour réfléchir, l'individu prit congé de lui.

Tout récemment, la même personne se présentait chez M. Husson et lui proposait de lui faire vendre un vaste terrain que M. Husson possédait à Reims. M. Husson ayant demandé quelques jours pour réfléchir, l'individu prit congé de lui.

Après la cérémonie, M. et Mme Pacolle ont quitté leurs bicyclettes tout montées en tandem, suivis par toute la noce.

Les machines, naturellement, étaient toutes ornées de fleurs d'orange.

ENCORE UN SINISTRE MARITIME St-Nazaire, 12 mars. Le steamer anglais Sycamore, parti de Bournemouth, chargé de grains, pour Rotterdam, est arrivé en rade hier soir, en relâche, après avoir essuyé une tempête affreuse: un coup de mer a emporté la chambre de voile et le capitaine qui s'y trouvait, le second, prive de tout instrument et de tous papiers, navigua au compas, biceps lui aussi par un coup de mer.

DANS L'EXTREME-SUD ALGERIENS Paris, 12 mars. Le président de la République, le ministre de la guerre et le ministre de l'intérieur ont été avisés de l'importance que le commandant Goussier, de Gerville, après une traversée rapide et hardie du grand Erg, avait, avec le concours de quelques indigènes, taillé en pièces les bandes rebelles de l'extrême-sud, et revenant avec un convoi de prisonniers parmi lesquels se trouvent les principaux chefs des dissidents de 1881.

UNE IMPORTANTE GRÈVE EN SUISSE Zurich, 12 mars. L'assemblée qu'ils ont tenue hier soir, les employés de la Compagnie du chemin de fer du Nord-Est ont voté d'enthousiasme la grève générale à partir de demain.

INFORMATIONS

UNE BROUILLÉE ENTRE BARTHOU ET DARLAN Paris, 12 mars. Samedi dernier, le garde des sceaux, un peu lâché par ses collègues, a subi, comme nous l'avons dit, un vote de blâme de la Chambre à propos de l'interpellation de M. de Casabianca sur la nomination scandaleuse de Président du Tribunal de Corte.

Jedi encore, le bon M. Barthou qui ne manque jamais une occasion d'être désagréable à ses collègues du cabinet, s'est empressé de jeter une grosse pierre dans le jardin de M. Darlan.

M. Julien Dumas, député de l'Ariège, qui développe son interpellation sur les abus de la concentration, disait, en s'adressant à la Chambre, qu'il se proposerait pas un vote de blâme, souverain d'avance que dans les circonstances présentes, la majorité ne le voterait pas.

Le jeune ministre de l'intérieur, très nerveux, répondit: « M. de l'acceptation pas. »

Et avec un tel état d'esprit, M. Darlan songeait à l'interpellation en disant: « Vous êtes sûr pour le garde des sceaux, votre collègue M. Darlan. »

LES HENRIERS SURVIVANTS DE LA COMMUNE

Paris, 12 mars. Au sujet du prochain anniversaire du 19 mars, un de nos confrères donne les renseignements suivants sur les membres survivants de la Commune:

Brunei est professeur à l'École navale de Darmonville, où il a pour élèves les enfants de prison de Gallie; Pierre Vassier habite 67, rue de Valenciennes à Paris et à Nice; Pindy, le gouverneur de l'Hôtel de Ville, est commandant à la Chaussée-de-Fontenay; Léo Malin habite Edimbourg.

Dreux est ouvrier cordonnier; Jules Allix, professeur à l'Institution de Mme Barthelemy; Jean-Baptiste Clément, chansonnier; Champy, journaliste; Prud'homme, ouvrier; Georges Armand, architecte; Mariote, peintre décorateur; Protot, Avrial, Qatyn, Oudet, Urbain, Ulysse Parent et Charles Loquet, habitent Paris, ainsi que Rena, qui est sénateur, et Paschal Grunault, Edouard Vallant et Clément, qui sont députés.

UNE PÈNE ASSOMBRÉE NON MÉRITÉE Paris, 12 mars. Par décret du 10 mars, l'Instruction vient d'être retirée à M. Brocard-Barrault, juge d'instruction au tribunal de 1er instance de la Seine. Ce juge qui vient d'être frappé de cette disgrâce, ne trouvant personne pour plaider, en sa faveur, les circonstances atténuantes.

C'est lui qui avait gardé en prison préventive, pendant quarante-trois jours un prisonnier dont le nom n'est connu et sur lequel le police n'a eu pu recueillir de renseignements défavorables. Cet individu d'origine algérienne avait été condamné par le tribunal correctionnel à seize francs d'amende, et la presse s'empressa, au lendemain du jugement, de signaler la disproportion entre la pénalité prononcée et le temps passé en les verroux.

C'est en raison de cet abus que M. Brocard-Barrault a été frappé. Espérons que cette mesure servira le retour de faits semblables.

Les juges d'Instruction devraient ordonner l'arrestation des accusés, seulement quand l'intérêt de la justice l'exige, et les laisser en li-

ARTON ET LE PANAMA

S'il faut en croire les informations de la plupart des journaux, Arton serait bien décidé, cette fois, à casser du sucre sur les 101 têtes de ses anciens clients.

Il a fourni au juge, M. Le Poittevin, non seulement des renseignements précis, mais encore des pièces établissant l'infamie d'un certain nombre de ses patients malades.

Il a fait mieux encore, en lui indiquant l'emploi que les corrompus ont fait de l'argent de la Compagnie. Et enfin, toujours sur les indications d'Arton, le magistrat a saisi un nouveau document de preuves... dans les bureaux de la Compagnie de Panama où M. Franquville avait jadis fait semblant de perquisitionner. Bref, il est certain qu'à l'heure actuelle, M. Le Poittevin est en possession de documents précis et de preuves irréfutables.